



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 03008

Numéro SIREN : 329 425 128

Nom ou dénomination : INDICIA BIOTECHNOLOGY

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2013 sous le numéro de dépôt A2013/015757



4337998

Dénomination : INDICIA BIOTECHNOLOGY
Adresse : 33 avenue de la Californie 69600 Oullins -FRANCE-
n° de gestion : 1992B03008
n° d'identification : 329 425 128
n° de dépôt : A2013/015757
Date du dépôt : 04/07/2013

Pièce : Rapport du commissaire aux apports



4337998

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX APPORTS**

**Assemblée Générale Extraordinaire
du 31 juillet 2013**

Société par Actions Simplifiée

**PLATINE PHARMA
SERVICES**

321, Avenue Jean-Jaurès – Gerland - 69007 Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Mesdames, Messieurs les Associés,

En application de l'article L.225-147 du Code de Commerce, nous avons été désignés par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lyon, en date du 11 mars 2013, en qualité de Commissaire unique aux Apports avec pour mission d'apprécier, sous notre responsabilité, la valeur des apports en nature des branches d'activités suivantes de la SAS INDICIA BIOTECHNOLOGY au profit de la SAS PLATINE PHARMA SERVICES :

- activités de services de développement de méthodes d'analyses immunologiques, l'activité de mesure d'effets biologiques de médicaments et de réactifs, et activités de mesures d'immunogénicité de produits biologiques, (« **l'activité Service** ») ;
- activité de développement et de production de réactifs de diagnostic dans le domaine des biotechnologies (« **l'activité Production** »).

Conformément aux dispositions de l'article R.225-8 du Code de Commerce sur renvoi de l'article R.225-136 du Code de Commerce, il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée, qu'elle correspond au moins à la valeur des actions à émettre, augmentée, éventuellement, d'une prime d'émission et d'apprécier les avantages particuliers stipulés.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver ci-après nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- 1 Présentation de l'opération
- 2 Description des apports
- 3 Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
- 4 Synthèse – Points clés
- 5 Conclusions

I – PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. CONTEXTE DE L'OPERATION

a) Par rapport à la société INDICIA BIOTECHNOLOGY SAS

Consécutivement à la réorganisation intervenue en 2012, cette société exploite les branches d'activités suivantes :

- Une activité de recherche sur projets collaboratifs bénéficiant de subventions d'organismes publics
- Une activité industrielle de fourniture de substrat, de tests épidémiologiques, pour EDF
- Une activité de holding de services au profit de sa filiale INDICIA Production
- Une activité de services d'immunomonitoring, dite « l'activité Services » décrite ci-avant
- Une activité de développement et de production de réactifs de kit de diagnostic, dite « activité de Production ».

Seules les deux dernières branches d'activité seront apportées à PLATINE PHARMA SERVICES, la société INDICIA BIOTECHNOLOGY conservant les trois autres natures d'activité.

b) Par rapport à la société PLATINE PHARMA SERVICES

Cette société a pour objet la création d'une plateforme de haut niveau d'expertise et d'innovation au service des sociétés de biotechnologie et groupes pharmaceutiques pour les besoins de leurs études précliniques et cliniques dans le domaine de l'immunomonitoring. A ce titre, elle procède à toutes études, opérations de recherche et développement ainsi qu'à la mise au point de tout procédé relevant de cette activité.

L'apport partiel d'actif envisagé conduira à l'élargissement de ses moyens techniques et humains permettant une ouverture de son activité vers de nouveaux clients.

En conséquence, les parties déclarent :

- qu'elles relèvent toutes deux du régime fiscal des sociétés de capitaux ;
- qu'elles entendent placer l'apport partiel d'actif en matière d'impôt sur les sociétés sous le régime de faveur des articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts ; les parties précisent que les éléments apportés sont constitutifs de branches complètes et autonomes d'activité par application de l'article 210 B du Code Général des Impôts ;
- qu'elles entendent placer, en matière de droits d'enregistrement, l'apport partiel d'actif, qui porte sur une branche complète et autonome d'activité au sens de l'article 301 E et 301 F de l'Annexe II au Code Général des Impôts, auxquels renvoie l'article 817 A du Code Général des Impôts et des articles 301 A, 301 E et 301 F de l'Annexe II au Code Général des Impôts.

2.4. DATE D'EFFET DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Conformément à l'article 7.5 du contrat d'apport, l'apport partiel d'actif sera réputé à effet rétroactif du 1^{er} avril 2013, tant sur le plan comptable que fiscal.

En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires produits depuis cette date par les Branches Apportées seront englobés dans le résultat imposable de la Société Bénéficiaire, sachant que les éléments prévisionnels d'activité produits par le management des deux sociétés (l'apporteuse et la bénéficiaire de l'apport) n'indique pas de perte d'exploitation pour la période intercalaire du 1^{er} avril 2013 au 31 juillet 2013.

III – DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

3.1. DILIGENCES REALISEES

Dans le cadre de notre mission, nous nous sommes fait transmettre toutes pièces dont nous avons jugé nécessaire de disposer pour notre appréciation des conditions de l'opération et en particulier les pièces suivantes :

- le Traité d'apport signé par les représentants légaux des sociétés PLATINE PHARMA SERVICES et INDICIA BIOTECHNOLOGY, en date du 20 Juin 2013,
- rapport du Président de chaque société en vue des décisions des Assemblées Générales Extraordinaires,
- états financiers et annexes arrêtés au 31 mars 2012 de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY et rapport du Commissaire aux Comptes à cette date,
- projet de bilan et présentation analytique du résultat de l'exercice arrêté au 31 mars 2013 de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY SA,
- détail des immobilisations, en valeur brute et nette, attachées aux activités objet de l'apport partiel d'actif,

- détail des budgets prévisionnels 9 ans « toutes charges égales par ailleurs » liés aux branches d'activité apportées par INDICIA BIOTECHNOLOGY,
- justificatifs des calculs de valeur de l'apport suivant méthode des DCF établis conjointement par le management des deux sociétés parties prenantes à l'apport partiel d'actif,
- copie certifiée du registre des titres PLATINE PHARMA SERVICES, à la date de notre nomination,
- K Bis de moins de trois mois des deux sociétés,
- lettre d'affirmation signée par les représentants des deux sociétés parties à l'apport partiel d'actif relativement à l'exhaustivité et la sincérité des informations fournies dans le cadre de l'opération.

3.2. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

3.2.1. Choix de la méthode d'évaluation

3.2.1.1. Justification des méthodes écartées

Actif net comptable

La méthode de l'actif net comptable ne présente pas un critère pertinent d'appréciation de la valeur des activités à évaluer car il ne permet pas d'appréhender la rentabilité de l'activité.

Actif net réévalué

La méthode de l'actif net réévalué consiste à corriger l'actif net comptable des activités à évaluer de plus ou moins-values latentes identifiées à l'actif ou au passif ou en engagement hors bilan. Cette méthode, souvent utilisée par exemple pour évaluer les sociétés du secteur bancaire, foncier... est particulièrement adaptée aux entreprises dont les principaux actifs ont une valeur sur un marché indépendamment de leur inclusion dans un processus d'exploitation, ce qui n'est pas le cas des activités à évaluer.

Actualisation des dividendes

Cette méthode consiste à actualiser les dividendes futurs. Elle n'a pas été retenue car les activités à évaluer n'ont pas d'historique de rentabilité suffisant pour mettre en place une politique de dividendes spécifiques.

Les comparables boursiers

- La méthode des comparables boursiers est une approche qui consiste à déterminer la valeur de marché théorique d'une société à partir de la valeur boursière de sociétés cotées opérant dans le même secteur.

- La mise en œuvre de cette méthode consiste à déterminer successivement :
 - un échantillon de sociétés cotées ayant des activités ou des caractéristiques identiques ou proches de celles de la société à évaluer ;
 - des indicateurs (agrégats financiers) servant de référence à l'évaluation ;
 - des multiples de valorisation (en fonction des agrégats choisis) ;
 - la valeur d'entreprise (VE) de la société à évaluer, en appliquant à ses données financières les multiples de valorisation de l'échantillon.
- Limites de la méthode

La constitution de l'échantillon est souvent délicate à réaliser. Les entreprises servant de référence ont généralement une taille, un niveau de rentabilité et un niveau de croissance différents de la société à évaluer. Les différences nationales en termes de croissance, de rentabilité, de distribution de dividendes, de référentiel comptable, etc. sont délicates à intégrer dans cette approche.

Dans le cas d'espèce, les activités apportées constituent un segment d'activité trop restreint et spécifique pour être rapproché d'activités d'entreprises cotées, y compris des activités des sociétés TRANSGENE et INNATE PHARMA, sociétés actionnaires de PLATINE PHARMA SERVICES.

Les comparables transactionnels

- La méthode des transactions consiste à appliquer aux données financières de la société à évaluer les multiples observés lors de transactions récentes intervenues dans son secteur d'activité. Elle permet ainsi d'appréhender la valorisation d'une société grâce à des références de marché.
- Les différentes étapes à suivre pour mener une telle analyse sont les suivantes :
 - recherche des différentes transactions récentes intervenues dans le secteur ;
 - constitution d'un échantillon de transactions, après élimination des transactions non pertinentes ou non exploitables dans le cadre de l'analyse ;
 - calcul des multiples financiers pertinents pour chacune des sociétés ;
 - application de ces multiples aux données financières correspondantes.
- Critère de sélection
 - transactions récentes dont la cible est comparable avec des données financières des transactions exploitables.
- Limites de la méthode
 - idem que pour les comparables boursiers ; la qualité de l'information financière n'est pas toujours suffisante, les prix des transactions intégrant des éléments parfois non disponibles publiquement.

De telles transactions comparables aux activités apportées ne sont pas identifiables à ce jour.

3.2.1.2. Choix de la méthode DCF

Les parties à l'opération ont donc fait le choix de la méthode intrinsèque, basée sur l'actualisation des cash-flows d'exploitation opérationnelle disponibles ou « DCF ».

Cette méthode valorise les actifs d'exploitation d'une société sur la base de ses performances futures. Les actifs d'exploitation sont par définition les actifs utilisés dans le cadre de l'activité (et ne tiennent à ce titre pas compte des actifs de placement ou des passifs ou actifs hors exploitation).

Le cash-flow opérationnel est le flux annuel généré par les actifs d'exploitation et disponible pour la rémunération des actionnaires et des créanciers financiers. Il correspond à la somme du résultat d'exploitation après impôt, des dotations aux amortissements, déduction faite des investissements d'exploitation et de la variation du BFR.

La valeur par cette méthode comprend deux éléments :

- la valeur actualisée des cash-flows opérationnels disponibles générés chaque année par les actifs d'exploitation sur la période couverte par les prévisions ;
- la valeur actualisée de la valeur terminale.

La valeur terminale en général est déterminée en projetant à l'infini le flux normatif avec une croissance long terme estimée sur la base des prévisions de croissance du secteur (méthode de Gordon Shapiro ou de rente perpétuelle).

Par simplification, elle peut être estimée en appliquant un nombre fini (5 à 8 en général) à titre de multiplicateur du flux net prévisionnel à l'échéance de l'horizon de prévisions.

Les flux opérationnels disponibles et la valeur terminale sont actualisés au Coût Moyen Pondéré du Capital (« CMPC ») représentant le rendement moyen attendu par les actionnaires et les créanciers de la société.

Nous validons la pertinence de la méthode retenue dans le cas d'espèce.

3.2.2. Analyse critique des données

3.2.2.1. Business plan de référence

Les changements d'activité intervenus au sein de la SAS INDICIA BIOTECHNOLOGY au cours de l'exercice 2011/2012, se traduisant en particulier par un plan de licenciement économique au cours du premier trimestre civil 2012, ne permettaient pas de retenir de référentiel en dehors du dernier exercice et en particulier l'exercice de douze mois matérialisé par la situation comptable analytique dressée conjointement avec le projet de bilan au 31 mars 2013 arrêté par le management de la société avec l'aide de son cabinet comptable.

En conséquence, nos travaux ont essentiellement porté sur :

- La cohérence des données d'exploitation retenues dans le business plan 2013-2021 avec la ventilation analytique des données réelles d'exploitation relatives aux deux activités apportées par INDICIA BIOTECHNOLOGY, au 31 mars 2013. Ce business plan conduit à l'estimation d'un CA brut de 2 329 K€, à l'horizon 2021 et un cash-flow net à cet horizon de 352 K€.
- La discussion des évolutions de revenus budgétées entre 15 et 20 % par an sur l'horizon de projection, et leur cohérence avec les projections antérieurement établies par PLATINE PHARMA SERVICES pour ses propres activités lors des précédents apports partiels d'actif, soit 10 % sur ce même horizon de projection.

Nous n'avons pas de commentaires à exprimer sur ces points.

3.2.2.2. Taux d'actualisation des flux et valeur terminale

Le taux d'actualisation retenu est le taux « interne » PLATINE PHARMA SERVICES pour diverses estimations de valeur depuis la création de cette société.

C'est par ailleurs ce taux qui a été retenu pour estimer les valeurs relatives des entités pour déterminer la rémunération en capital de l'apport.

En l'absence d'un montant de dettes apportées significatif, nous avons estimé le taux de rémunération des fonds propres à appliquer en regard des conditions de marché au 31 mars 2013 :

Taux sans risque de référence	2.07 %	(1)
Prime de risque marché français	8.33 %	(1)
β secteur biotechnologies hors endettement (référence CAC 40)	1.19	(2)
Taux global « marché »	12.11	11.98 %
Taux spécifique taille entreprise, minimum	3.00 %	
Taux d'actualisation recalculé	14.98 %	

(1) Source Prime de Risque.com

(2) Etude Damodaran β par secteur France – Janvier 2012

A notre avis, le taux de 15 % retenu dans le calcul DCF est cohérent avec les conditions de marché à date d'opération et la nature des activités apportées.

3.2.2.3. Calcul de la valeur terminale

Au sein de la société PLATINE PHARMA SERVICES l'usage est de limiter l'estimation de la valeur terminale sur la base de cinq fois le dernier flux net de l'horizon de prévision.

Cette approche est prudente. Elle s'avère inférieure d'un tiers environ à la valeur qui serait obtenue par application de la formule de Gordon Shapiro, supposant un taux de croissance à l'infini de 1.5 %.

IV – SYNTHÈSE – POINTS CLES

La société INDICIA BIOTECHNOLOGY SAS conservera une activité propre à l'issue de l'apport partiel d'actif des deux branches d'activité « Services » et « Production ».

L'apport partiel d'actif est réalisé avec rétroactivité comptable et fiscale au 1^{er} avril 2013, en accord avec date de clôture du dernier exercice d'INDICIA BIOTECHNOLOGY au 31 mars 2013.

Nous avons validé la méthode DCF comme seule méthode appropriée pour l'évaluation globale des activités apportées : immatériel, biens corporels et éléments de fonds de roulement nets.

Les perspectives de croissance du business plan retenu pour le calcul DCF apparaissent cohérentes au regard de la nature de l'activité et des perspectives de développement propres à PLATINE PHARMA SERVICES.

Les variables clés retenues pour ce calcul DCF : taux d'actualisation et valeur terminale sont satisfaisants au regard des critères professionnels usuels et en accord avec les règles employées au sein de la société PLATINE PHARMA SERVICES, et qui ont servi à déterminer la parité d'échanges justifiant de l'augmentation de capital émise en rémunération de l'apport.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, nous validons une valeur globale d'activité (VE) selon méthode DCF de 600 000 € environ, sous déduction d'un BFR normatif liés à ces activités estimé à 122 000 €.

Compte tenu des éléments corporels et incorporels spécifiques identifiés au projet de bilan INDICIA TECHNOLOGY au 31 mars 2013, et de la ventilation analytique attachée, le montant global de l'apport de 582 861,13 € incluant un montant de fonds de commerce de 520 490€ (hors fonds de commerce complémentaire lié à l'activité « immunoline PROTEUS » de 60 000 €) ne nous paraît pas surévalué.

Nous attirons cependant l'attention sur le fait que le BFR net apporté au 31 03 2013 inclut au sein du poste « Autres créances », une créance sur l'état au titre du CIR (Crédit Impôt Recherche) 2012 de 42 250 €, qui ne pourra être recouvrée que par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY, à qui il incombera de reverser à votre société les liquidités correspondantes.

Enfin, nous vous signalons que la réalisation effective de l'apport partiel d'actif est subordonnée à la réalisation cumulative des conditions suspensives suivantes :

- justification par INDICIA de l'accord écrit du bailleur sur la transmission des contrats de crédit-bail et notamment le contrat portant sur l'appareil LE BRAVO ;
- réalisation de l'augmentation de capital de la société PLATINE PHARMA SERVICES par incorporation de comptes courants ;
- justification par INDICIA de l'obtention, de la part des cocontractants, de toute autorisation écrite préalable au transfert de contrats faisant partie du fonds ou de toute renonciation préalable requise à des droits en cas de transfert de contrats faisant partie du fonds ;
- approbation de l'opération par les actionnaires de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY ;
- approbation de l'opération (apport et décision de procéder à une augmentation de capital en résultant) par les associés de la société bénéficiaire.

L'apport deviendra définitif à l'issue de la dernière de ces décisions.

A défaut de réalisation de l'opération le 31 décembre 2013 au plus tard, le présent projet sera considéré comme nul et de nul effet, sans indemnité de part ni d'autre.

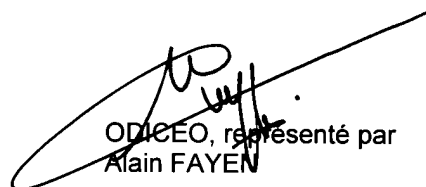
V – CONCLUSION

A l'issue des contrôles et travaux que nous avons effectués, nous sommes d'avis que la valeur globale attribuée à l'apport des deux branches d'activité « Services » et « Production » par la société INDICIA BIOTECHNOLOGY au 31 mars 2013, d'un montant global de 582 861.13 €, rémunéré par l'émission de 58 286 actions PLATINE PHARMA SERVICES d'une valeur de 10 € augmentée d'une prime d'émission de 1.13 €, n'est pas surévaluée.

Aucun avantage particulier n'est stipulé au profit des 58 286 actions de 10 € de nominal qui seront remises en rémunération dudit apport.

Fait à Villeurbanne, le 25 juin 2013

Le Commissaire aux Apports



ODICEO, représenté par
Alain FAYEN